

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2025- 386

**Marché de travaux de rénovation de l'hôtel Choucas et centre de montagne situé à Sixt-Fer-à-Cheval – Acte modificatif n°1
Lot n°01 : chauffage, ventilation et climatisation**

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le projet de rénovation de l'hôtel le Choucas et centre de vacances situé à Sixt-Fer-à-Cheval (74740),

Considérant que la Ville est liée par le lot 01 chauffage, ventilation et climatisation n°202535 relatif aux travaux de rénovation de l'hôtel Choucas et centre de montagne situé à Sixt Fer à Cheval avec la société ENTREPRISE FRANCILIENNE DE BATIMENT, sise 55 Boulevard du Général Gallieni à Bry-sur-Marne (94360 depuis sa notification,

Considérant les travaux supplémentaires rendus nécessaires relatifs :
- le nettoyage, le dépoussiérage et la remise en état fonctionnelle des bouches d'extraction VMC,
- le contrôle, la vérification et l'ajustement fonctionnel des registres de réglages des débits d'air du réseau VMC situés en faux plafonds dans tout l'établissement,

Considérant la nécessité de modifier la durée du marché pour réaliser les travaux susmentionnés,

Considérant le projet d'acte modificatif n°1 établi avec la société ENTREPRISE FRANCILIENNE DE BATIMENT,

DECIDE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire
Acte publié le 26 / 01 / 2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20251216-DM-CAM-2025386-AU
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Article 1 : De procéder à la signature de l'acte modificatif n°1 concernant le lot n°01 – chauffage, ventilation et climatisation– du marché de travaux de rénovation de l'hôtel Choucas et centre de montagne situé à Sixt-Fer-à-Cheval avec la société ENTREPRISE FRANCILIENNE DE BATIMENT sise 55 Boulevard du Général Gallieni à Bry-sur-Marne (94360).

Article 2 : Précise que l'avenant sera conclu avec le titulaire, à compter de sa notification conformément au planning fourni.

Article 3 : Précise que le montant initial du lot n°01 – chauffage, ventilation et climatisation, du marché de travaux de rénovation de l'hôtel Choucas et centre de montagne situé à Sixt Fer à Cheval est de 68 156,04 euros hors taxes soit 81 787,25 euros toutes taxes comprises. L'acte modificatif n°1 entraîne une hausse de 7 255 euros hors taxes soit 8 706 euros toutes taxes comprises. Le montant total du lot n°01, acte modificatif n°1 inclus, est de 75 411,04 euros hors taxes soit 90 493,25 euros toutes taxes comprises.

Article 4 : Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 5 : Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 6 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 16 décembre 2025.

Christian DEMUYNCK

Maire

